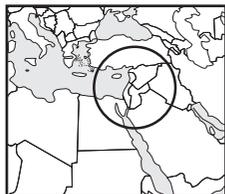


Pas de développement durable sous occupation



L'occupation israélienne porte atteinte à l'environnement palestinien et minimise toute possibilité de mettre en œuvre un développement durable. Des taux de chômage alarmants, des institutions faibles et inefficaces et une forte dépendance des recettes douanières et des contributions financières des pays donateurs mettent en évidence le caractère insoutenable de l'économie palestinienne. Par ailleurs, les conditions désastreuses des installations d'approvisionnement en eau, principalement en raison des lois imposées lors de l'occupation israélienne de 1967, représentent un risque alarmant pour le bien-être des Palestiniens.

Le réseau des ONG palestiniennes

La Palestine est un cas tout à fait inhabituel en termes de développement durable. Pour traiter cette question nous devons examiner un certain nombre de problèmes, le plus important étant le manque de souveraineté et de contrôle des ressources, l'absence de législation ou de plans politiques pour un quelconque type de développement et l'importance croissante du financement des pays donateurs aux économies de la Cisjordanie et la bande de Gaza.

L'absence de législation et de politiques, notamment en matière de durabilité, est liée à l'occupation israélienne qui détient les pouvoirs ultimes en ce qui concerne la compétence et l'étendue géographique des législations potentielles. L'occupation est également la cause de l'instabilité politique.

La réalité de l'occupation impose par conséquent, la nécessité de garder à l'esprit que de nombreux indicateurs de développement sont inadéquats lorsqu'ils sont appliqués à la situation palestinienne. Cela ne signifie pas qu'il faille exclure la Palestine des statistiques du développement, mais certains indicateurs largement utilisés ne sont pas nécessairement valables à l'égard de ce pays et il faudra, donc, envisager d'autres façons de mesurer son développement.

Le chômage

Le rapport 2011 de la Banque mondiale sur l'actuelle situation de pauvreté en Cisjordanie et à Gaza décrit la situation palestinienne comme étant sans commune mesure. Il souligne que le taux de chômage dans le pays est l'un des plus élevés au monde en raison principalement du manque d'opportunités et conclut que la situation est étroitement liée à l'occupation israélienne.

Selon le rapport, 19 % de la population était au chômage en 2011, bien que les données officielles révèlent que 780 000 personnes travaillaient sur le territoire palestinien au premier trimestre de 2011, c'est-à-dire, 130 000 de plus que l'année dernière. Cela signifie une baisse du taux de chômage d'environ 21,7 %. Les jeunes ont été particulièrement touchés par cette situation, puisque le taux de chô-

mage dans ce secteur de la population était, en 2009, plus élevé de 10 % par rapport au taux de chômage global¹.

Les problèmes sociaux et environnementaux

La situation des soins de santé est décourageante. Il existe 25 hôpitaux publics sur le territoire, et le nombre d'habitants par lit atteint 1349. Les conditions misérables des établissements dispensateurs de soins de santé obligent à transférer un nombre significatif de patients vers les pays voisins pour les traiter. Cela a engendré un surcoût d'environ 1 484 200 000 NIS (403 702 400 USD) en 2010 en raison de l'absence d'une planification judicieuse et d'une gestion adéquate. En fait, si les ressources existantes étaient correctement gérées, le ministère pourrait construire des installations médicales équipées de la technologie de pointe qui rendrait ces transferts inutiles.

Le blocus de la bande de Gaza de 2007 à 2011 a eu des conséquences désastreuses sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement, en particulier en raison des graves dommages infligés aux infrastructures. La plupart des équipements de pompage d'eau et d'assainissement sont hors service à cause du manque d'électricité et de carburant, entraînant une pénurie d'eau et le débordement des services d'assainissement dans les zones urbaines². Le blocus a empêché la fourniture de pièces détachées, empêchant les installations d'être réparées.

L'agriculture consomme 70 % de l'eau palestinienne, suivie par l'usage domestique (27 %) et les usages industriels. Selon le rapport 2009 de la Banque mondiale, l'approvisionnement résidentiel en eau en Cisjordanie a été estimé à 50 litres par personne par jour³. En 2009, 60 % de la population de

la bande de Gaza n'avait pas accès à l'eau courante⁴. En Cisjordanie, seulement 13 000 m³ (sur un total de 85 000 m³) des eaux usées ont été traitées en 2009, tandis que dans la même année, 65 000 m³ ont été traitées (sur un total de 110 000 m³) dans la bande de Gaza⁵.

Cette même année, Amnesty International a rapporté que dans les communautés rurales environ 200 000 Palestiniens manquaient de tout accès à l'eau courante et que l'armée israélienne les empêchait de collecter les eaux pluviales, tandis que les colons israéliens possédaient des piscines et des installations d'irrigation pour leurs exploitations. En fait, les 450 000 colons dénombrés dans ce rapport consomment la même quantité d'eau que toute la population de la Palestine. Pour faire face aux pénuries d'eau et au manque d'infrastructures, de nombreux Palestiniens sont contraints d'acheter de l'eau des camions citerne, de qualité douteuse et à un prix très élevé⁶.

En 1993, la Banque mondiale a publié un rapport intitulé "Developing the Occupied Territories: An investment in Peace" (Le développement des territoires occupés : un investissement dans la paix) qui décrivait l'insuffisance des prestations des services publics dans les territoires occupés, en raison de la quasi-absence d'installations d'approvisionnement en eau, d'élimination des déchets solides et des eaux usées. La mauvaise gestion des déchets a contribué à la dégradation de l'environnement, celle-ci remonte à l'administration israélienne de 1967 à 1993. Malgré des investissements de nombreux bailleurs de fonds internationaux, peu de progrès ont été accomplis pour la reconstruction de ces installations, principalement en raison des lacunes et des ambiguïtés de l'accord d'Oslo, en particulier à cause de son interprétation par les autorités israéliennes. L'escalade de la violence a empiré la situation⁷.

1 Voir "Amid Palestinian statehood push, a grim World Bank report," *Christian Science Monitor*, (14 septembre 2011), <www.csmonitor.com/World/Backchannels/2011/0914/Amid-Palestinian-statehood-push-a-grim-World-Bank-report-on-the-West-Bank-Gaza>.

2 Banque mondiale, *Gaza Strip Water and Sanitation Situation*, (2009), <web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/MENAEXT/WESTBANKGAZAEXT/0,,contentMDK:22026701~menuPK:294370~pagePK:2865066~piPK:2865079~theSitePK:294365,00.html>.

3 Wikipedia, *Water supply and sanitation in the Palestinian territories*, <en.wikipedia.org/wiki/Water_supply_and_sanitation_in_Palestine>.

4 Centre d'actualités de l'ONU, *Gaza water crisis prompts UN call for immediate opening of crossings*, (2009), <www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=31927>.

5 Banque mondiale, op.cit.

6 Amnistie Internationale, *Israel rations Palestinians to trickle of water*, (27 octobre 2009), <www.amnesty.org/en/news-and-updates/report/israel-rations-palestinians-trickle-water-20091027>.

7 A. Gray, *Environmental justice for Palestine*, (23 mars 2007), <www.countercurrents.org/pa-gray230307.htm>.

* Pas de données disponibles pour le ICB et le IEG.

Lorsqu'Israël a occupé la Cisjordanie en 1967, il a déclaré toutes les ressources en eau propriétés de l'État d'Israël et depuis lors, plusieurs ordres militaires ont réduit le développement de l'approvisionnement en eau en Palestine par le biais de quotas de pompage, de l'interdiction de réhabiliter des puits et d'en forer de nouveaux sans autorisation, et en confisquant et même en détruisant toutes les stations de pompage palestiniennes le long du fleuve Jourdain. En même temps, Israël a augmenté son exploitation des ressources en eau de la Cisjordanie en forant 38 puits. En conséquence, en 1993, les Palestiniens ne pouvaient accéder qu'à 20 % de l'eau des aquifères souterrains de la Cisjordanie. L'accord d'Oslo n'a rien fait pour améliorer la situation en Palestine. En fait, il a été convenu que « les proportions d'utilisation existantes » devaient être maintenues, de sorte que 80 % de l'exploitation de l'aquifère a été ratifiée en faveur d'Israël⁸.

On ignore encore quel sera l'effet du changement climatique sur les territoires palestiniens, mais certains experts prédisent une hausse des températures moyennes et une diminution des précipitations, ce qui représenterait un grand danger pour l'approvisionnement en eau déjà précaire dans la bande de Gaza et en Cisjordanie⁹.

Selon un rapport publié par l'Institut de recherches sur le Moyen-Orient, plusieurs ONG palestiniennes et israéliennes estiment qu'« un processus intégral de paix aiderait à résoudre les violations israéliennes contre l'environnement palestinien. Le processus de paix actuel n'est pas perçu comme une aide à l'environnement »¹⁰. Il est clair que l'environnement ne peut pas attendre que les pourparlers de paix deviennent sérieux.

Les problèmes de législation

La loi palestinienne est extrêmement complexe et contradictoire. Certaines lois, par exemple, datent de l'époque de l'Empire ottoman et du mandat britannique, mais aussi de la période sous le contrôle jordanien et égyptien à travers l'occupation d'Israël, qui comprenait des ordonnances militaires qui ne faisaient pas partie de la législation mais qui sont toujours en vigueur. Les lois promulguées après la création de l'Autorité nationale en 1994 ne représentent que 12 % de la législation actuelle.

La situation juridique et législative est clairement liée à l'instabilité politique du pays. La séparation entre la Cisjordanie et la Bande de Gaza, par exemple, a stoppé les discussions sur plus de 50 propositions de lois.

En outre, les lois actuelles n'ont pas abrogé les lois précédentes, dont certaines sont contraires à la juridiction géographique de la loi d'arbitrage adoptée par la Chambre de commerce et d'industrie de Jérusalem. Il existe un pressant besoin d'actualiser la législation concernant le secteur privé, par exemple, pour surveiller, promouvoir et renforcer le cadre des affaires, mais aussi en termes de soins de santé.

On peut dire que l'occupation reste un facteur décisif dans l'obstruction d'une législation efficace et dans l'affaiblissement de sa capacité à fournir un cadre pour le développement.

En fait, aussi bien le système législatif que judiciaire souffrent de l'occupation continue, mais aussi par le fait que la Cisjordanie et la Bande de Gaza restent divisées. C'est l'un des principaux obstacles en matière de développement durable, car il n'y a pas de politique environnementale en raison de l'absence de dialogue. Un autre facteur qui mine la durabilité est que la faiblesse institutionnelle ne permet pas de mesurer ou d'améliorer l'efficacité des efforts de financement des pays donateurs.

Les donations, la politique et la durabilité

Les différences d'opinion sur l'affectation et la gestion des fonds des donateurs sont une source constante de conflit. Par conséquent, il est fréquent que les projets choisis n'arrivent pas à obtenir de fonds auprès des pays donateurs et des entreprises. Ces conflits sont généralement exacerbés par la politisation des services fournis.

Il convient de noter que les donateurs cherchent à remédier à cette situation en favorisant la responsabilisation et la transparence par le renforcement des institutions palestiniennes, mais les résultats sont menacés par la politisation croissante de la société palestinienne. En fait, de nombreux dons ont des conséquences négatives, car ils accroissent la dépendance à ce type de financement, spécialement en ce qui concerne les dons à des fins politiques, y compris les fonds fournis pour les activités visant à normaliser les relations avec Israël. Ce type de dépendance agit également contre les profondes valeurs sociales telles que le bénévolat, la dignité et l'altruisme. Tout cela n'a servi qu'à approfondir le malaise social.

Les donateurs ont également cherché à améliorer la capacité des différentes institutions de la communauté palestinienne, fait devenu évident dans le cas des institutions de la société civile et également au sein du Gouvernement. L'amélioration de la technologie qui a gagné les institutions, comme les

ordinateurs et les technologies de la communication, n'a pas engendré de changement dans les habitudes de travail des employés et des gestionnaires de ces institutions, surtout à la lumière d'un environnement politisé. L'adoption tardive des critères de mérite au travail n'a pas aidé à améliorer l'efficacité des services publics.

Conclusions et recommandations

Il est clair qu'un développement durable ne sera pas possible en Palestine tant qu'elle se trouvera sous l'occupation israélienne. Toutefois, à moyen terme il sera nécessaire de prêter une attention particulière aux points suivants afin d'atténuer les souffrances de la population palestinienne et de réduire les tensions politiques :

- Accroître le soutien à l'application des lois électorales ainsi que à l'adoption de la représentation proportionnelle pour augmenter la participation.
- Promouvoir le respect des bailleurs de fonds pour les choix de la société palestinienne et abandonner leurs politiques de renforcement du *statu quo* par le biais de l'assistance au développement des programmes politiques.
- Harmoniser et aligner les politiques des donateurs avec les priorités nationales et améliorer leur contribution à l'harmonie sociale.
- Réviser les lois existantes et leur mise en œuvre de manière à ce qu'elles contribuent à un développement plus inclusif et durable.
- Accroître la responsabilisation des institutions et du Gouvernement non seulement vis-à-vis des bailleurs de fonds, mais du public également.
- Assurer une répartition claire des rôles et une complète coordination des acteurs du développement.

En ce qui concerne la société civile, il faut également prendre plusieurs mesures, notamment :

- Reconnaître les ONG comme étant la voix légitime des institutions de la société civile et ne pas exiger qu'elles restent éloignées de tout rôle politique.
- Identifier les priorités fondées sur l'évaluation des besoins et des capacités.
- Soutenir les initiatives visant à renforcer la société civile palestinienne et l'autonomisation des ONG.
- Coordonner les stratégies des donateurs pour soutenir, renforcer et développer la société civile. ■

8 Ibid.

9 EMWIS, *A war on water*, (2009), <www.emwis.org/thematicdirs/news/2009/06/war-water-environmental-problems-israel-and>.

10 Voir: <vispo.com/PRIME/enviro.htm>.